

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PERCEPTION
DIRECTION FINACO

Voire personne de contact :

Mme/Mr Katia Kuzminski

Tél. : 02 509 20 61

Courriel : dg2-sectionattestations@onss.fgov.be

SCOPE PICTURES SRL

Rue Defacqz 50

1050 Ixelles

A rappeler dans toute correspondance :

Numéro d'entreprise : 876.249.894

Nos références : DG II/2C02/232009YZKGSZ

Bruxelles, le 12/08/2024

Votre lettre du : 12/08/2024

Vos références : M. van der Haert

Annexe(s) :

Objet : **ATTESTATION MARCHÉS PUBLICS délivrée en exécution de l'article 62 de l'Arrêté Royal du 18 avril 2017 (M.B. du 9 mai 2017) relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques tel que modifié par l'Arrêté Royal du 15 avril 2018 (M.B. du 18 avril 2018), et de l'article 68 de l'Arrêté Royal du 18 juin 2017 (M.B. du 23 juin 2017) relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs spéciaux, entrés en vigueur le 30 juin 2017, et en exécution de l'article 33 §4 de la loi relative à la continuité des entreprises tel que remplacé par l'article 18 de la loi du 27 mai 2013 (M.B. du 22 juillet 2013).**

Madame, Monsieur,

L'Office National de Sécurité Sociale atteste que, d'après les écritures enregistrées à la date du 08/08/2024 et sur base des cotisations à déclarer jusqu'au 1er trimestre 2024 inclus, l'employeur n'a pas de dette en cotisations.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Digitally signed by

DN: cn=ONSS - RSZ, c=BE, l=Saint-Gilles, st=Région de Bruxelles-Capitale, o=RSZ-ONSS,
email=supportcertificates@smals.be, serialNumber=MAS20230525764742
Date: 2024.08.12 12:04:50 +02'00'